

Paris, le 04 avril 2017

Fédération nationale Droit Au Logement
29, avenue Ledru-Rollin
75012 Paris

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu nous interpeller dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection présidentielle sur nos propositions sur le logement. Nous vous en remercions.

Le programme l'Avenir en Commun, adopté par le mouvement la France Insoumise est disponible en librairie depuis le mois de décembre. Il est depuis complété et approfondi par des livrets thématiques, dont le livret « Pour un logement universel et durable ». Les livrets traitant de la Santé, de la lutte contre la pauvreté et de la planification écologique apportent par ailleurs des éléments de réponse ainsi que l'ensemble du chapitre 2 de l'Avenir en Commun : « l'urgence sociale : protéger et partager ».

Vous posez l'exigence de ne laisser personne sans toit et vous avez raison. Notre programme affiche l'objectif « zéro sans abris ». Le livret thématique affirme qu'il faut « garantir un droit effectif à l'hébergement dans des conditions dignes et adaptées, quelles que soient les conditions de séjour ». Aujourd'hui ce droit est loin d'être respecté puisque près de 150 000 personnes sont sans domicile et, parmi elles, 30 000 enfants. Au regard de ces chiffres, l'offre d'hébergement est actuellement insuffisante. C'est pourquoi nous avons prévu l'ouverture de 40 000 places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Nous sommes également favorables à la mise en place de stratégies dites du « logement d'abord ».

La fin du drame des sans-abris suppose de rendre effectif le droit au logement et de tarir les expulsions. Nous plaiderons d'ailleurs pour l'inscription du droit au logement dans la nouvelle constitution. Nous interdirons strictement les expulsions sans relogement. Le droit à un logement digne passe aussi par la résorption de l'habitat indigne. Nous comptons déclencher un vaste plan d'investissements publics pour relancer l'économie, de 100 milliards d'euros. La rénovation de 700 000 logements pour un coût de 19 milliards d'euros y est incluse. Par ailleurs, nous souhaitons réformer le système d'aides à la rénovation pour que les propriétaires les plus modestes puissent en bénéficier. Cela passera par exemple par la création d'un guichet unique rassemblant l'ensemble des aides publiques.

L'accès et le maintien dans le logement pose des problèmes considérables à de nombreuses familles à cause de son coût, devenu dans bien des endroits exorbitant et sans aucun rapport avec les salaires.

Nous proposons donc un encadrement des loyers autour du loyer médian sur l'ensemble du territoire et en imposant une décote de 20% au loyer médian dans les zones très tendues. Cet encadrement devra par ailleurs être contrôlé par la puissance publique avant la mise en location, contrairement à ce qui se pratique aujourd'hui à Paris.

Nous proposons aussi de mettre en place une véritable Garantie Universelle de Loyers qui agisse comme une sécurité sociale du logement, une assurance collective sur les impayés. Cette garantie, obligatoire et financée par les bailleurs permettra notamment de supprimer totalement le système inégalitaire de la caution.

Enfin, les aides personnelles au logement ont depuis trop longtemps décroché de l'évolution des loyers. Il sera temps de les revaloriser et de supprimer le mois de carence pour le versement.

La clef pour faire baisser le prix des logements et sortir de la crise, c'est pour nous la construction de logement abordables. Nous privilégions les logements publics.

Notre programme prévoit la construction de 200 000 par an, uniquement avec des produits de type PLAI et PLUS. Pour atteindre l'objectif, c'est 19 milliards d'euros qui seront mobilisés dans le cadre du plan d'investissements publics cité plus haut. De manière plus pérenne, nous remobiliserons les fonds publics sur les aides à la pierre et créerons, via le pôle public bancaire, un prêt à taux zéro pour les bailleurs sociaux.

Une politique foncière offensive nous permettra cette production importante de logements publics : constitution de réserves foncières publiques permettant de dissocier propriété du sol et du bâti, création d'un commissariat national de l'aménagement urbain qui pourra venir en conseil financier et technique aux collectivités sur des grands projets d'aménagements.

Les obligations liées à la loi SRU seront renforcées : le seuil de logements sociaux minimum par commune sera porté à 30 % pour les zones tendues et surtout, nous ferons en sorte que les préfets reprennent la compétence de délivrance des permis de construire dans les villes hors la loi.

Afin de mobiliser le parc privé, en particulier le parc vacant pour des besoins urgent, l'ensemble des moyens doivent être utilisés. Nous sommes favorables à des dispositifs d'incitations financières pour les propriétaires dès lors qu'ils sont strictement conditionnés à des niveaux de loyers correspondant aux besoins.

Nous augmenterons la taxe sur les logements vacants pour la rendre dissuasive. Enfin, dans les situations où des logements sont laissés vacants pour des raisons purement spéculatives, nous utiliserons la loi de réquisition.

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par : _____

L'ensemble de ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la planification écologique que nous souhaitons mettre en place pour prévoir et organiser l'action publique.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise